

— LA —
SEMAINE RELIGIEUSE
 — DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. —
 IV La béatification de Pie IX. — V Reproduction de l'édition du chant grégorien et
 approbation des éditions rythmées. — VI La musique sacrée. — VII Société d'une messe. —
 VIII Retraite sacerdotale mensuelle. — IX Monument Laval. — X Aime Dieu et va ton
 chemin. — XI Sœurs de miséricorde : cérémonie religieuse. — XII " Le Canada Ecclésiast-
 que pour 1906 ". — XIII Avis. — XIV Aux prières.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 13 mai

Messe du IVe dim. de Pâques, *semi-double* ; 2e or. *Concede nos*, 3e
celesiaz, préf. pascale. — I vêpres de S. Jean devant la Porte Latine (du 6),
double-majeur ; mém. du dim. et de S. Boniface (du 14).

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 20 mai

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Célestin (Paken-
 ham).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Bernardin
 (Waterloo) ; solennité de celui de Sainte-Pudentienne (Roxton Pond).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Venant
 (Sherbrooke).
 J. S.

Prières des Quarante-Heures

| | | | |
|-----------|----|-----|------------------------------|
| JEUDI | 10 | MAI | — Saint-Isidore. |
| SAMEDI | 12 | " | — Saint-Charles, à Montréal. |
| LUNDI, | 14 | " | — Pensionnat Sainte-Angèle. |
| MERCREDI, | 16 | " | — Saint-Placide. |

LA BEATIFICATION DE PIE IX

NOUS extrayons de la *Difesa*, l'ancien organe personnel du pape pendant qu'il était patriarche de Venise, les renseignements qui suivent au sujet de la béatification de Pie IX.

Nous n'avons aucune nouvelle directe sur cet événement si important qui, s'il devait se vérifier, remplirait de joie le nombre immense des fidèles, admirateurs des vertus et des mérites de Pie IX.

Nous devons cependant constater que depuis longtemps en France et, par la France, dans toutes les parties du monde on a fait une très active propagande en vue d'engager les catholiques à adresser d'ardentes suppliques au Saint-Siège, afin qu'il veuille ouvrir le procès de béatification du grand pontife, qui laissa des souvenirs si puissants dans le XIXe siècle, qui eut la gloire de proclamer l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, et qui devint le point de mire des haines révolutionnaires, auxquelles il opposa le *non possumus* qui restera glorieusement dans l'histoire.

Le chef de ce mouvement fut et est M. l'abbé Maignen, anciennement domicilié en Belgique et actuellement à Rome.

Par une propagande incessante, à l'aide de conférences, de correspondances et de publications, il a réussi à recueillir des centaines de milliers d'adhésions en France en Belgique, en Espagne, dans l'Amérique latine et du Nord, accompagnées des plus vives instances, qui furent adressées au Souverain-Pontife pour la cause de béatification de Pie IX.

L'action ne se limita point à une simple adhésion à la proposition de l'abbé Maignen ; beaucoup d'évêques et de prélats d'Europe et d'outre-mer s'adressèrent à ce même sujet au Saint-Siège, en affirmant que, parmi les

fidèles, il y en avait déjà beaucoup qui avaient une profonde dévotion et un culte personnel pour la mémoire de Pie IX, qu'ils jugent digne d'être classé parmi les saints.

Pour les intentions du Saint-Père Pie X touchant la cause de béatification de son glorieux prédécesseur, ce serait une indiscretion de notre part d'en parler, d'autant plus que tout le monde sait, qu'en pareille matière, l'Église procède avec une réserve et une circonspection qui ne trouvent aucune comparaison possible dans les choses humaines. Nous ne nous permettrons donc pas de rechercher les motifs pour lesquels le Saint-Siège n'avait pas cru devoir jusqu'ici exaucer les prières d'une si grande partie du monde catholique ; et même au sujet de la nouvelle que la cause de béatification serait commencée, obéissant à cette prudence qui nous est plus nécessaire à nous qu'à d'autres, nous faisons les réserves qui s'imposent, en attendant d'en avoir ou non la confirmation officielle.

Ce que nous pouvons affirmer toutefois, parce que cela répond au sentiment très élevé de Sa Sainteté Pie X et parce que tous le savent, c'est la vénération extraordinaire que le Saint-Père nourrit pour la mémoire de Pie IX, vénération qu'il a cultivée dans son cœur dès sa jeunesse et qu'il a portée avec lui sur le seuil auguste du Pontificat Romain,

Elles sont restées mémorables les paroles qu'a prononcées le Saint-Père, le jour fatidique du 4 août 1903, en prenant le nom de Pie : *In memoriam Pontificum sanctorum quorum patrocinio, maxime indigeo, et illorum qui ultimis præcipue temporibus persecutiones in Ecclesiam et in ipsos illatas strenue pertulerunt, vocabor Pius.*

Dans ces paroles, évidemment, il n'est pas fait mention spéciale de Pie IX, car le Saint-Père a voulu rappeler toute la série glorieuse des pontifes qui prirent le nom de Pie, surtout de ceux qui ont été sanctifiés depuis Pie

I, originaire de la vénitienne Aquilée, jusqu'à saint Pie V, qui se rendit à Venise pour remettre à Sébastien Venier l'épée pour lutter contre les musulmans, et aussi les trois, si glorieux du XIXe siècle, Pie VI, Pie VII et Pie IX. Toutefois il est clair qu'il voulait évoquer de façon particulière le souvenir du dernier, en rappelant *les persécutions contre l'Eglise et contre eux subies surtout dans ces derniers temps.*

Nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui, attendant de connaître officiellement si le Saint-Siège croit le moment de pouvoir commencer la cause de la béatification de Pie IX, ou bien s'il ne considère pas que les temps ne sont pas encore mûrs.

Dans un cas comme dans l'autre, les catholiques s'inclineront devant le sage et haut jugement du pape, respectant ses décisions quelles qu'elles soient, et exultant si le Souverain-Pontife croit pouvoir ceindre le front immortel de Pie IX de l'aurole de sainteté et lui accorder les honneurs des autels.

REPRODUCTION DE L'EDITION VATICANE DU CHANT GREGORIEN ET APPROBATION DES EDITIONS RYTHMEES

DECRET

UELQUES éditeurs ont demandé comment il fallait interpréter les règles contenues dans les articles 2 et 4 du Décret ou Instructions de la Sacrée Congrégation des Rites, du 11 août 1905, concernant la *publication* et l'*approbation* des livres liturgiques de chant grégorien. Pour résoudre cette question, la même Sacrée Congrégation, par ordre de Sa Sainteté Pie X, fait les déclarations suivantes :

1. — La forme intégrale des notes de chant doit être telle, que toutes les notes qui ont la même raison d'être ou signification, et qui, pour cela, dans l'édition typique vaticane, sont

représentées d'une seule et même manière, doivent également, dans toute autre édition, pour être approuvée par l'évêque, s'y retrouver absolument semblables et égales. C'est pourquoi les signes, qu'on pourrait y ajouter avec la permission de l'ordinaire, ne doivent absolument pas affecter la forme des notes ni la manière dont elles sont unies entre elles.

2. — Bien que quelque édition ait été approuvée par l'évêque ou même par la Sacrée Congrégation des Rites, comme conforme à la Vaticane, quant au reste (*tamquam de cetero*), c'est-à-dire à l'exception des signes, il faut cependant qu'à l'avenir les règles ci-dessus soient strictement observées, de telle façon qu'entre les notes typiques et les signes ajoutés, il ne puisse plus y avoir de confusion possible.

A. card. TRIPEPI, S. R. C., *Pro-Præf.*

L. † S.

† D. PANICI, archiep. Laodicen., *secret.*

Le *Giornale di Roma* du 23 février, en publiant ce décret, ajoute :

Ce nouveau document est dans son ensemble une répétition du décret du 11 août 1905. En effet, la première partie, qui traite de la forme et du groupement des notes, avait déjà été exprimée en termes identiques : *Forma notularum aliorumque gregoriani cantus signorum ea debet servari, quam majores instituerunt et editio Vaticana adamussim exhibet.*

Le pouvoir donné aux évêques d'approuver les reproductions de l'édition typique était lui aussi exprimé ainsi : *Editio peracta ac confecta, nefas erit ipsam evulgare et in sacris functionibus adhibere cuique, nisi eam Ordinarius loci delaratione munierit, qua de ejus concordantia constet cum editione typica Vaticana. — Ordinarius vero declarationem hujusmodi non concedat, nisi prius censores, in cantu gregoriano periti, collatione facta diligentissime, in scriptis, onerata conscientia, testentur novam editionem cum Vaticana omnino concordare.*

Ce qui est vraiment nouveau dans ce décret, c'est la partie contenant les règles pour l'approbation des éditions avec signes rythmiques. Il faut d'abord remarquer que la Sacrée Congrégation des Rites reconnaît sans restriction toutes les approbations données jusqu'ici par elle-même ou par les évêques. Pour l'avenir (*deinceps*), les approbations ne seront plus données par la Sacrée Congrégation des Rites, mais par les évêques, qui, sur l'attestation de personnes habiles dans le chant grégorien, (comme il est dit dans le décret du 11 août 1905, et aux mêmes conditions), reconnaîtront la conformité de ces éditions avec l'édition typique Vaticane.

Ces nouvelles règles étaient devenues nécessaires. En effet, plusieurs éditions autorisées, en reproduisant la première partie de l'édition Vaticane, avaient, par un malentendu involontaire, altéré la forme de quelques notes (principalement celles dites liquescentes), ainsi que la disposition des groupes de neumes, qui jouent un si grand rôle dans la substance même des mélodies grégoriennes.

Enfin le nouveau document *légalise* la publication des éditions avec signes rythmiques des Bénédictins de Solesmes, éditions plusieurs fois approuvées déjà par la Sacrée Congrégation des Rites. En effet, ces éditions, en indiquant graphiquement les règles pratiques d'exécution par le moyen de signes, (et le décret actuel les autorise), placés à côté des notes (en conservant leur forme traditionnelle), loin d'altérer l'écriture musicale du plain-chant, ont pour effet d'en rendre le rythme très clair. Ainsi, sans cependant modifier la notation contenue dans l'édition typique, le mouvement de la mélodie est rendu évident ; avantage qui a tant contribué à la diffusion de ces éditions, pour le plus grand bien de la cause grégorienne.

LA MUSIQUE SACRÉE

E mardi soir, 3 avril, la salle académique du collège Sainte-Marie, à Montréal, était littéralement remplie. Jamais auparavant peut-être on n'y vit autant d'hommes, quoique de nombreuses montréalaises n'aient pas semblé avoir été rebutées par le sujet annoncé : « la Musique Sacrée ».

Le conférencier, en exposant sa thèse, a été sérieux, très sérieux. Cela ne veut pas dire trop sérieux ; au contraire, le R. P. Lefebvre, jésuite, a su capter ses auditeurs, et les tenir attentifs sans lassitude, pendant plus de deux heures. La musique elle-même qui illustre la thèse était plutôt sévère ; mais le choix des morceaux, aussi bien que la perfection de l'exécution, ont charmé et surpris l'auditoire. Il est donc possible de causer simplement, clairement, sans tirades emphatiques, sans digressions brillantes, en un style substantiel, précis, vigoureux, incisif, et d'être suivi, apprécié, goûté par de nombreux auditeurs. Le succès était de bon aloi ; et les suffrages élogieux qui en sont revenus sont unanimes. Le talent de l'orateur et la sympathie de l'auditoire honorent également et le modeste religieux et ceux qui sont venus l'applaudir.

* * *

La thèse développée reposait sur une distinction : autre est la musique d'église, autre la musique à l'église. Faute d'avoir saisi cette différence, plusieurs ont exécuté à l'église de la musique ou frivole, ou théâtrale, ou sensuelle, de la musique qui n'était ni religieuse, ni priante.

Que tel morceau de musique, ultra profane, produise, par

(1) *C'est avec plaisir que nous reproduisons cet article déjà paru dans la VÉRITÉ, de Québec.*

Et nous remercions le dévoué correspondant qui nous prie de le faire au nom de plusieurs lecteurs assidus.

exception, une impression pieuse, encore qu'elle puisse être, je le crains, plutôt sentimentale ou vaporeuse, il n'en est pas moins vrai que la classification musicale des genres repose sur une réalité et que les marches funèbres n'ont pas pour objet de nous faire rire et gambader, pas plus que les cotillons ne se proposent de nous faire pleurer. Aussi bien, si la passion ou les passions chantent, rient, pleurent, frémissent, s'exaspèrent à l'opéra ; et si par ailleurs la prière qui s'élève vers Dieu, traduit à l'église, par des chants, ces sentiments de gratitude, de confiance, ou de repentir, il est à présumer qu'il y aurait un non sens à les confondre.

C'est pourtant ce qui est arrivé. A cause de notre tempérament national, qui goûte mieux la musique sautillante et vive que les beautés réelles de la vraie musique sacrée, par suite de notre éducation musicale, qui nous a habitués à une musique religieuse sentimentale et déclamatoire, nos églises ont été envahies par des œuvres de concert ou d'opéra, affublées tant bien que mal de textes religieux. Le résultat devait être doublement néfaste : distraire les fidèles du sacrifice, affaire de la musique profane, les priver d'un précieux auxiliaire qui les porte vers Dieu, ce qui est le propre de la musique sacrée, du chant grégorien surtout.

* * *

En effet, dans la musique sacrée, il faut placer au premier rang le chant grégorien, le chant officiel et liturgique de l'Eglise.

Ce n'est pas qu'il faille s'en tenir absolument, uniquement, au chant grégorien. L'Eglise admet l'intervention officieuse de la musique palestrinienne, et même dans de certaines limites, la musique moderne.

Dans ces questions, comme dans beaucoup d'autres, s'il faut aller à la vérité, il convient de ne pas tomber dans le rigorisme, car à exagérer la portée d'une réforme, on pourrait

rendre celle-ci odieuse ; peut-être un zèle mal éclairé conduirait-il à un échec. En deux mots : pour que la musique sacrée tienne le rôle qui lui est assigné à l'église, le chant grégorien, bien exécuté, occupera la première place, mais acceptera d'être secondé par une musique moderne vraiment religieuse.

* * *

Le chant grégorien restauré, première réforme à accepter franchement.

Dans plus d'une région le plain-chant est à peu près inconnu, ou est tombé dans un discrédit complet. La province de Québec s'est montrée plus conservatrice ; le plain-chant existe, mais il demanderait une exécution plus soignée, plus conforme aux traditions. Cette affirmation exigeait une démonstration pratique. Les morceaux de chant grégorien qui ont été exécutés, le furent avec une rare perfection. Il ne s'agissait pas de notes scandées fortement, tombant par lourdes saccades, mais de phrases musicales, rythmées, harmonieuses, chantées et dites tout ensemble avec expression. L'expérience a été décisive : les hommes de goût devaient rendre les armes. Les voix des 70 choristes étaient fondues en une seule et cette voix était douce ! Elle faisait penser, par contraste, à ces chantres dont les timbres de stentor rappellent les trompettes du jugement dernier !

L'auteur explique l'origine du chant grégorien, en fait ressortir la beauté et appuie ses affirmations d'autorités qu'on ne saurait récuser. D'où vient alors qu'il est tenu en si mince estime, se demande le conférencier ? Et il résout cette objection d'une manière décisive, car il excelle non seulement à prouver solidement ce qu'il avance mais encore à réduire l'adversaire récalcitrant.

D'abord le chant grégorien a été mutilé. Rien d'étonnant, quand il s'agit de plusieurs siècles. Puis est venue la transformation du chant grégorien en plain-chant ; son allure devint

lente, pesante, égale ; on suppléa à son ancienne vivacité, par la force, la vigueur et la robustesse des poumons. Enfin on l'infligea aux fidèles, sans le préparer. Pour d'autres morceaux, on multipliait les répétitions ; au chant grégorien, une improvisation quelconque suffit. Quelle autre musique dans des conditions pareilles eût résisté si longtemps ? aucune probablement. Cette endurance, le chant grégorien le doit à sa puissance, à sa noble simplicité, à sa modulation douce, à son rythme qui n'a rien de compliqué, à sa texture mélodique pleine d'aisance.

* * *

On comprend et on apprécie le bienfait de Pie X, publiant son *Motu proprio* pour rénover la musique religieuse.

Je devrais rappeler la discussion serrée, où le maître de chapelle du Gesu explique le document pontifical, en détermine le sens et la portée, établissant les principes, éventant les subterfuges, déjouant, aiguillonnant l'inertie des pusillanimes, secouant la torpeur où s'endort la routine. Rien n'est changé, dit-il d'un ton piquant, et tout est changé. Et malgré cette assertion contradictoire et paradoxale, tout s'explique, se coordonne ; il reste vrai que rien n'est changé, puisque le pape ne fait qu'édicter, non point pour Rome uniquement, mais pour l'univers catholique, les lois déjà portées par les Congrégations ou les Pontifes romains. Tout est changé, c'est-à-dire qu'il faut bannir les vieux errements, étudier l'édition vaticane, et renoncer à toute musique profane, interdire les exhibitions où la vanité frivole trouve sa pâture mais dont souffre la piété chrétienne.

* * *

Mais la musique païestrienne ou cécilienne, l'auxiliaire du chant grégorien, par là même qu'elle est simple, grave, pieuse, peut être d'un précieux secours ; encore faut-il qu'elle satisfasse aux exigences de Pie X, un musicien, et un pontife, exigences qui sont celles de l'Eglise, et celles des fidèles.

De cette musique, des spécimens ont été fournis : le choix en était judicieux, j'allais dire exquis. En tout cas, je signale volontiers les noms de quatre compositeurs canadiens dont les œuvres ont été interprétées : *Diffusa est*, composé par l'éminent organiste de la cathédrale de Montréal, M. R.-O. Pelletier ; un *Tantum ergo*, d'un jeune musicien d'avenir, M. Henri Gagnon ; un *Sanctus*, de M. l'abbé J.-O. Lagacé, du diocèse de Montréal ; et un *Ave Maria* inédit, de M. Arthur Letondal, organiste du Gesù. Ces compositions d'un style sobre, franchement religieux, méritent d'être classées au répertoire.

En terminant, je me contenterai de transcrire les dernières lignes du programme : elles ont aussi servi de conclusion aux chaleureuses félicitations que Mgr Bruchési adressa aux choristes et à leur distingué directeur : il faut émonder le répertoire actuel, bannir les pièces fautives, reconstituer un répertoire plus liturgique et, surtout, améliorer l'exécution du chant traditionnel de l'Eglise.

X.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 29 avril 1906.

M. l'abbé Louis-Calixte Desrochers, curé de Saint-Norbert, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, le 9 mai, au grand-séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 9 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

MONUMENT LAVAL

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Québec :

LES comités de l'Œuvre du Monument Laval ont repris depuis quelque temps une activité nouvelle. Chaque semaine notamment, le Comité de souscription se réunit en séance. Ces jours derniers, il publiait sur les journaux sa 39^e liste, qui portait le montant souscrit à \$33,522.51. La souscription atteint donc aujourd'hui les deux tiers de la somme totale requise. Il est à espérer que l'élément laïque, qui a peu figuré jusqu'ici dans les listes publiées, fournira aisément l'autre tiers.

Il est actuellement question de faire quelques modifications, de plus ou moins d'importance, dans les ouvrages de maçonnerie déjà exécutés. Mais aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard.

D'autre part, il paraît certain que l'on construira cet été une partie du piédestal même destiné à porter la statue du Vénérable de Laval.

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Extrait du *Bulletin des Recherches Historiques* :

ON s'est souvent demandé quelle était l'origine de la belle devise des zouaves pontificaux canadiens : " Aime Dieu et va ton chemin ".

M. l'abbé Denis Gérin, ancien zouave et aujourd'hui curé de Saint-Justin, explique clairement cette origine dans l'histoire du séminaire de Nicolet, publiée, il y a quelques années, par M. l'abbé J.-A.-T. Douville. Voici le précieux document que nous fournit notre ancien compagnon d'armes.

“ Dans l'automne 1867 avait lieu l'invasion du territoire pontifical par les nouveaux barbares du Nord. Après les brillants faits d'armes de Bagnorca, de Monte-Libretti, de Nercola, quelques cents soldats pontificaux se réunissaient à Mentana où ils attaquaient et mettaient en déroute les hordes garibaldiennes. Deux soldats canadiens, Murray et Larocque, avaient pris part à cette victoire en se couvrant de glorieuses blessures. Watts Russel agonisant, des dernières gouttes de son sang, venait d'écrire sur une pierre les mots devenus chers à tous les Canadiens : *ama Dio e tira via*, aime Dieu et va ton chemin. Ces événements, télégraphiés à l'univers catholique, créèrent un saint enthousiasme partout, mais nulle part plus qu'en Canada. Le vieux sang gaulois se réveilla. La soif du dévouement descendit au cœur d'une foule de jeunes gens et bientôt l'on commença à ébaucher le plan d'une croisade canadienne ”.

C.-E. ROULEAU.

SŒURS DE MISERICORDE

Cérémonie religieuse

LE 27 avril, fête de Notre-Dame du Bon Conseil, avait lieu au couvent des Sœurs de Miséricorde une double cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

Ont revêtu le saint habit : Melles Maria Martel, Sœur Saint-Mathieu, d'Ottawa ; M.-Régine Turcotte, Sœur Sainte-Marguerite, de Gentilly ; M.-Emma Martineau, Sœur Sainte-Martine, de Saint-Paul-de-Joliette ; M.-Malvina Bessette, Sœur Marie du Bon-Consell, d'Iberville ; M.-Jeanne Leblanc, Sœur Sainte-Agathe, de Montréal.

A prononcé les vœux temporaires : Sœur Sainte-Mathilde, née M.-Louise - Amanda Daignault, de Saint-François-Xavier, Manitoba.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Sœur Saint-Cléophas de Jésus, née Marie-Eugénie Champagne, de Drummondville ; Sœur Saint-Hyacinthe, née Marie Desmarais, de Saint-Hyacinthe ; Sœur Sainte-Jeanne de Valois, née Marie-Cécile Archambault, de Montréal ; Sœur Saint-François-Xavier, née M. Georgianna Blais, de Winooski, Vt ; Sœur Marie du Précieux-Sang, née Marie Béland, de Saint-Paul-l'Ermite.

La cérémonie fut présidée par le Rév. Père E.-J.-A. Tourangeau, provincial des Oblats, qui donna aussi l'allocution de circonstance ; la messe fut célébrée par M. l'abbé M.-H. Charpentier, aumônier des Frères de la Charité.

“ LE CANADA ECCLESIASTIQUE POUR 1906 ”



NOUS sommes en retard pour parler de l'intéressant volume : *Le Canada Ecclésiastique* pour 1906, édité par la Cie Cadieux & Derome.

Nous nous consolons en pensant que tous nos lecteurs connaissent déjà et consultent à l'occasion cet indispensable « almanach des adresses », qui renseigne sur tout ce qui intéresse la *vie* de l'Église catholique en notre pays.

Quel travail de patience ont dû nécessiter tant de pages si richement imprimées ! Que de lettres il a fallu écrire ! Que d'observations on a dû contrôler ! Et si, çà et là, il se glissait une légère erreur ou se remarquait une lacune, qui pourrait en vouloir à cet excellent M. Derome ?

Que si nos félicitations sont tardives, elles ont l'avantage, pour cela même, de se savoir en bonne compagnie. En effet, après les lettres élogieuses de plusieurs évêques canadiens, les éditeurs du *Canada Ecclésiastique* viennent de recevoir, de Rome, le plus précieux de tous les encouragements.

Ils avaient eu l'heureuse idée — et grâce à la bienveillance

de Mgr l'archevêque ils ont pu facilement mettre cette idée à exécution — d'expédier un exemplaire de leur volume si documenté à Sa Sainteté le pape Pie X et un autre à Son Eminence le cardinal Merry del Val.

Chacune de ces copies, superbement reliées — de blanc pour le Saint-Père et de rouge pour son Secrétaire d'État —, était accompagnée d'une lettre d'envoi.

Il nous suffira de faire connaître celle qui s'adressait au Souverain-Pontife lui-même, pour ensuite publier la réponse que Sa Sainteté a daigné autoriser.

Les éditeurs canadiens écrivaient donc :

« Très Saint-Père,

« Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les éditeurs du *Canada Ecclésiastique* la prient respectueusement de vouloir bien accepter l'hommage de leur modeste volume ».

« La vie de l'Église catholique au Canada est, nous avons le bonheur de le penser et la joie de le dire, en état constant de progrès. Notre publication, sous le très distingué patronage de Mgr l'archevêque de Montréal, se donne la mission de porter dans tous les milieux ecclésiastiques et chrétiens les statistiques et les informations les plus précises sur l'état et le mouvement des prêtres et des communautés en notre pays ».

« Suivant en cela, de très loin sans doute, l'exemple que nous fournissent les *Annaires Pontificaux* publiés à Rome chaque année, nous avons l'espoir de faire œuvre utile en contribuant à mieux faire connaître et apprécier les œuvres de la sainte Église, et les hommes que Dieu et Votre Sainteté appellent à l'honneur de la gouverner et de l'édifier dans notre cher Canada..... »

Or, Notre Saint-Père le pape, par la plume de son éminent Secrétaire d'État, a bien voulu répondre de la façon la plus aimable.

En publiant aujourd'hui cette lettre bienveillante, que nous traduisons de l'italien, nous sommes heureux de contribuer, pour notre part, à honorer ces Messieurs de la Cie Cadieux et

Derome qui, par leurs recherches intelligentes, font assurément, comme ils l'écrivaient au Saint-Père, *œuvre utile* au Canada catholique.

« Messieurs,

« Je suis chargé par le Saint-Père de vous transmettre ses vives actions de grâces pour le don courtois que vous lui avez fait, en lui offrant le livre intitulé : *Le Canada Ecclésiastique pour l'année 1906*. Sa Sainteté accepte avec plaisir ce filial hommage, et elle apprécie l'utile service que votre zèle vous a portés à rendre, par cette publication, à l'Église du Canada. »

« Voulant de plus vous accorder un témoignage de particulière bienveillance, Sa Sainteté vous bénit affectueusement. »

« En vous communiquant ce qui précède, je vous offre aussi mes très vifs remerciements pour l'exemplaire du même annuaire que vous m'avez à moi-même gracieusement offert, et je m'affirme, avec des sentiments de particulière estime. »

Votre tout dévoué,

Rome, 27 mars 1906.

R. card. MERRY DEL VAL.

AVIS

Le Jeudi Saint, une boîte aux saintes huiles, en étain fin, appartenant à la paroisse de Saint-Augustin, a été remise par erreur entre des mains étrangères.

Prière de la rendre à M. le chanoine Gauthier, à l'archevêché ; ou au curé de Saint-Augustin.

AUX PRIERES

Très Rév. Père Louis Martin, général de la Compagnie de Jésus, décédé à Rome.

M. l'abbé Louis-Calixte Desrochers, décédé à Saint-Norbert.

Sœur Marie-Alice de Jésus, née Victorine Saint-Arsenault, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.